

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

**MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY**

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 06/12/2021

Séance du Vendredi 10 Décembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

LE : 17/12/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 11

VOTES : 13

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le vendredi dix décembre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 6 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 4

POUVOIR : 2

PRESENTS : Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Rémy PONT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Reynald AIGNEL (pouvoir donné à Mme VALLET), Tom KUBLER, Isabelle PANCHOUT (pouvoir donné à M.MAZURE), Lydia KONYA.

Secrétaire de séance : Christian MAZURE

Délibération : Tarifs pour 2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**DE RECONDUIRE** les tarifs suivants pour l'année 2022 :

CANTINE :

- Prix du Repas à la cantine scolaire :
  - 3.88€ tarif pour le 1<sup>er</sup> enfant fréquentant la cantine communale d'une même fratrie
  - 3.88€ tarif pour le 2<sup>ème</sup> enfant fréquentant la cantine communale d'une même fratrie
  - 1.94€ (½ tarif) pour le 3<sup>ème</sup> enfant fréquentant la cantine communale d'une même fratrie
  - Gratuité pour le 4<sup>ème</sup> enfant fréquentant la cantine communale d'une même fratrie

PERISCOLAIRE (cas général) :

- Matin : 1.55€
- Soir : 3.05€

PERISCOLAIRE (enfant en situation de handicap)

- Matin : 0.80€
- Soir : 1.50€

CONCESSION ANCIEN CIMETIERE (rue de l'Eau) :

- 100€ les 30 ans

CONCESSION NOUVEAU CIMETIERE (rue de la Vigne Blanche)

- 150€ les 30 ans
- 220€ les 50 ans

CONCESSION COLUMBARIUM (rue de la Vigne Blanche)

- 150€ les 15 ans
- 250€ les 30 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20211210-D2021-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

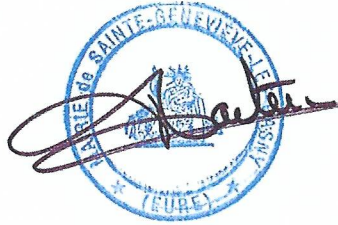
- 330€ les 50 ans

REDEVANCE POUR LA DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR (rue de la Vigne Blanche) : 35€

GRAVURE DE LA PLAQUE FOURNIE PAR LA COMMUNE : 15€

**DE SUPPRIMER** le droit de place pour occupation du domaine public de 100€ délibéré le 06 février 2015.

Pour extrait conforme au registre.  
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 10 décembre 2021  
Le Maire, Hélène MARTINEZ.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20211210-D2021-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021